Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 578

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

menté trois fois plus que le produit national brut; certes, les frais d'aménagement et d'exploitation des stations d'épuration des eaux ou des installations de traitement des ordures ne sont pas engendrés par le seul secteur privé; ils sont en revanche bel et bien directement liés à la société de croissance et à l'expansion des activités commerciales.

LE LIBÉRALISME PUR ET DUR

M. Wittmann et ses émules — notamment les 84 signataires de la motion Hunziker (rad., AG) — voudraient que l'on (re)privatise les profits, et qu'on laisse les tâches non rentables à la charge de l'Etat, qui s'en trouverait d'autant mieux ruiné que par ailleurs toute ressource nouvelle lui serait refusée. Grandiose attaque contre l'Etat-providence, et défense à courte vue du libéralisme «pur», inspiré par Adam Smith et décrit par Emile Zola.

Galbraith (dans «Le temps des incertitudes», 1977, pp. 18-29) rappelle certains passages significatifs de la biographie d'A. Smith, qui devraient intéresser le professeur Wittmann. En 1763, Adam Smith quitte l'Université de Glasgow, où il enseignait la philosophie morale, pour devenir le tuteur du jeune duc de Buccleuch; du même coup il abandonnait un mode de rémunération aléatoire, que pourtant il jugeait approprié (d'après le nombre d'étudiants et non au fixe) pour un poste qui devrait lui valoir «des émoluments sûrs et substantiels avec, au bout, la pension»... Et plus tard, Adam Smith devint commissaire des douanes à Edimbourg, «une sinécure qu'il ne pouvait approuver, liée à des droits de douanes qu'il désapprouvait». Que pense de tant de cohérence M. W. Wittmann, professeur à l'Université de Fribourg, membre de la Commission des cartels et de quelques autres institutions fédérales?

VILLENEUVE-CHILLON

Souvent l'opinion varie

Ouf! Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Le dernier projet d'aménagement du quartier de la Tinière (cf. DP 577), présenté à la presse à la fin de la semaine passée, semble avoir partout la cote. Mais le dernier acte de ce drame écologico-financier n'est pas encore joué: le canton de Vaud, la commune de Villeneuve, la commune de Montreux, l'Association pour la sauvegarde de Chillon, le promoteur doivent encore négocier, se mettre d'accord sur les nouveaux plans, et finalement accepter, qui de passer à la caisse (les deux premiers en tout cas), qui de revoir ses projets immobiliers (le dernier). Aujourd'hui, une sorte de soulagement général masque encore des questions cruciales, et parmi celles-ci, le choix du maître d'œuvre et de l'organe de contrôle de l'opération d'aménagement étendue dorénavant au voisin montreusien (l'Etat, dans un rôle inédit? le promoteur, pris dans un nouveau réseau de contraintes?). Pour l'instant, et en attendant le prochain rebondissement, tout le monde marche sur des œufs: les militants, mobilisés pour la sauvegarde de ces quelques centaines de mètres de rivage lémanique, se gardent bien de crier victoire; l'Etat et les communes concernées font patte de velours, appliqués à faire valoir leurs concessions mutuelles. C'est que s'étend tout de même sur ces parcelles l'ombre de la sacro-sainte propriété privée: que l'on sache, le promoteur, tant vitupéré, ne s'était pas mis hors la loi en projetant de bâtir ses châteaux en Villeneuve.

On dira: certes, mais l'opinion publique n'aurait pas toléré... L'opinion? Lisez «24 Heures» par la plume de Bertil Galland (qui aura bien son square ici ou là, si le projet prend forme), une association de sauvegarde, et bientôt une émotion diffuse parmi les nombreux amoureux du paysage menacé. L'opinion? C'est que souvent l'opinion varie: on l'a vu lorsque les plans du début des années septante ont passé, moyennant quelques chicanes de procédure, comme une lettre à la poste... pour être contestés sept ou huit ans plus tard; on vient de le voir tout dernièrement puisque des projets d'immeubles nouveaux (un «village» et un motel) semblent passer la rampe sur de simples plans ou maquettes, là où il y a seulement deux ou trois mois on rejetait toute construction comme une atteinte irrémédiable au site. L'édifice bâti sur l'opinion est certainement fragile.

Restent d'incontestables améliorations par rapport au projet du promoteur. Il faudra analyser précisément par quels canaux elles ont été obtenues. Le quartier de la Tinière sera-t-il un précédent, une exception, un cas d'école, un sacrifice unique consenti sur l'autel de Chillon? Dommage que les habitants de Villeneuve n'aient pas réalisé qu'on leur gâchait la vue sur l'auguste demeure construite par les ducs de Savoie lorsque montait sur le rivage montreusien l'envahissante tour que l'on sait! Dommage que Chillon n'ait pas été dans l'horizon du CHUV, à Lausanne! Une affaire à suivre.

A SUIVRE

Sucre complet et caries (DP 569, 572 et 574, récemment). Le terrain sur lequel se développe la polémique ne semble pas propice à la recherche de critères de choix constructifs et fiables. Notre correspondant médecin-dentiste, qui avait pris la peine de répondre à Gil Stauffer, nous signale qu'il met quant à lui un point final à cette controverse tant qu'une séance contradictoire scientifique n'aura pas lieu. Il faudra y penser sérieusement.

* * *

«Radio-TV» n° 5 (29.1.1981). Présentation de l'émission «Escapades» de Pierre Lang, dimanche passé en début d'après-midi. Nous citons: «Il fallait certainement toute la sensibilité d'une femme cinéaste pour rendre aussi fidèlement la beauté des papillons de notre pays.» Etc., etc. Une femme cinéaste pour les papillons, et un cinéaste mâle pour les locomotives. A chacun sa place.